

## Circulaire n° 2006-213 du 14 décembre 2006

(Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche : bureau DGESCO B2-1)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

*Mise en place d'un entretien d'orientation au bénéfice des élèves de troisième*

NOR : MENE0603125C

La réussite scolaire et le devenir professionnel des jeunes sont au cœur des préoccupations du Gouvernement. À cet effet, un délégué interministériel a été nommé afin d'élaborer pour le mois de janvier 2007 un schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes et d'en assurer le suivi.

Dans cette perspective, il a été décidé de mettre en place, dès cette année, au bénéfice de tous les élèves de troisième, un entretien d'orientation auquel les familles pourront assister.

Dans le cadre de l'information et du dialogue pour l'orientation, de nombreuses initiatives sont déjà prises par les établissements pour favoriser les contacts entre l'équipe éducative, les élèves et leurs parents. La généralisation de l'entretien individuel d'orientation et la recherche d'une participation de chaque famille à ce rendez-vous constituent les principales nouveautés de ce dispositif.

### **Objectifs et organisation de l'entretien d'orientation**

À l'approche des décisions à prendre à l'issue du cycle d'orientation, cet entretien a deux objectifs : faire le point sur l'étape actuelle du parcours de formation de l'élève et envisager ses projets de poursuite d'études en examinant tout le champ des possibles, à l'occasion d'un rendez-vous formalisé auquel ses parents ou représentants légaux pourront assister.

Conduits par les professeurs principaux en associant le cas échéant, selon une répartition qui sera jugée appropriée, les conseillers d'orientation-psychologues et les autres membres de l'équipe éducative, ces entretiens permettront une meilleure connaissance réciproque des souhaits de l'élève et de sa famille d'une part et des conditions scolaires de réussite d'autre part. L'entretien mettra à profit toutes les expériences vécues, par exemple à l'occasion de l'enseignement de découverte professionnelle ou de la séquence d'observation en milieu professionnel si elle a déjà été réalisée.

L'entretien mettra en perspective les potentialités identifiées avec les parcours à envisager. Le cas échéant, il pourra conduire à préconiser les efforts scolaires qui s'avèreraient nécessaires et possibles. Il sera l'occasion de prodiguer des encouragements et de recenser les besoins d'informations concrètes et pratiques pour l'orientation auxquels les conseillers d'orientation-psychologues pourront répondre.

Inscrit dans la phase de dialogue du second trimestre, cet entretien prendra place, si possible, avant l'expression par les familles de leurs intentions d'orientation, de sorte que son effet soit utile le plus tôt possible dans la procédure d'orientation.

Les modalités pratiques de cet entretien, en particulier leur modulation selon les situations individuelles, sont à déterminer au niveau de chaque établissement. Les chefs d'établissement seront attentifs à ce que le cadre proposé facilite la discrétion de l'échange et l'écoute réciproque, ainsi qu'aux horaires à privilégier pour le rendre compatible avec la disponibilité des parents.

### **Préparation et accompagnement du dispositif**

Les autorités académiques apporteront aux acteurs du dispositif l'appui nécessaire pour permettre en particulier aux professeurs principaux de s'approprier une démarche d'entretien d'orientation, fondée sur un dialogue adapté à chaque famille, débouchant sur des perspectives positives.

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, vous organiserez des séances d'information, au niveau que vous jugerez le plus adapté - bassins de formation, districts ou agglomérations - avec l'appui des directeurs de CIO et le concours de partenaires extérieurs au système éducatif (en particulier des représentants des chambres consulaires, de CFA et de la région au titre de la formation professionnelle).

Au-delà de l'apport d'informations précises sur les métiers et les formations et de la remise de documents adaptés, notamment ceux de l'ONISEP, de telles réunions manifesteront le soutien de toutes les institutions à la communauté éducative dans cette mission essentielle du service public d'éducation pour la promotion de l'égalité des chances.

[...]

(BO n° 47 du 21 décembre 2006.)